

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DPVI 170** Subventions à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Seconde enveloppe. Quartier Fontaine au Roi (11e arrondissement).

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 11e.

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 19 Septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à association Le Picoulet - Mission populaire XIe (8561/D06412) - 59, rue de la Fontaine au Roi (11e), pour un Accompagnement éducatif des jeunes 11-18 ans (2011\_05464). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention de 1.635 euros est attribuée à l'association Apostrophe A L'Avenir (3041) - 161, rue Saint-Maur (11e), pour des ateliers « repères pour jeunes migrants » (2011\_05432).

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association La Queue de la Comète (19894) - 17, rue saint Sébastien (11e), pour Infinitif un atelier de Sound-painting (2011\_05431).

Article 4 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Sur le Pont des Echanges (9205/X07693) - 59, rue de la Fontaine au Roi - c/o CS Picoulet (11e), pour un projet intitulé Palier vers l'emploi. (2011\_05433).

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Quartier du Monde (19878/X02182) - 4, place Aristide Briand (94520 Mandres les Roses), pour un diagnostic participatif sur la connaissance du territoire et l'accès aux droits de la population chinoise du 10e, 11e et 20e arrondissements de Paris (Grand Belleville) (2011\_05472).

Article 6 : Une subvention 7.000 euros est attribuée à l'association PARIS EST MOUV' (12946/D05635) - 4, passage de la fonderie (11e), pour ses ateliers réguliers de graff' (2011\_00843). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association FRANCOPHONIE ET CULTURES PARTAGEES (11127/X00913) - 59, rue de la Fontaine au Roi (11e), pour l'accueil social des femmes du Quartier (2011\_00826).

Article 8 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Les Commun'Arts (13907/X02678) - 161, rue Saint Maur (11e), pour atelier graffiti (2011\_05473).

Article 9 : Une subvention de 11.756 euros est attribuée à l'association D'ICI-D'AILLEURS (13405/X04827) - 5, rue Pauline Kergomard (20e), pour l'accueil dans la ludothèque "Nautilude" (2011\_05474). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 10 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Canal marches (11267/X06656) - 122, rue des Couronnes (20e), pour un atelier vidéo : "comme tu t' la joues" (2011\_05224). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 11 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'Association A BATIDA BRASILEIRA TEMPOS DU BRESIL (15945/X08957) - 25, boulevard de Belleville (11e), pour des cours de danse dans le quartier de la Fontaine au roi (2011\_00834).

Article 12 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 37.891 euros, seront imputées au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne 15001 "provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.